
RECUEIL D'UN AVIS ISSU DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Environnement Canada	Évaluations environnementales, Direction des activités de protection de l'environnement	Édith Lacroix	11 septembre 2012	3 pages.



Environnement
Canada

Environment
Canada

Évaluations environnementales
Direction des activités de
protection de l'environnement

Environmental Assessments
Environmental Protection Operations
Directorate

Montréal, 11 septembre 2012

Monsieur Hubert Gagné
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf.
3211-11-099

Notre réf.
4191-15-B129

Objet : Avis d'Environnement Canada sur les réponses du promoteur aux questions et commentaires du MDDEP - Projet de poste au nord de Blainville à 315-25kV et sa ligne d'alimentation à 315 kV

Monsieur Gagné,

Voici notre réponse à votre demande du 29 juin dernier concernant le projet de poste et de ligne hydroélectrique à Blainville dans laquelle il nous était demandé d'indiquer si, à la lecture du document cité ci-dessous, les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Document consulté :

- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, 2012. *Poste au nord de Blainville à 315-25kV et ligne d'alimentation à 315 kV. Complément de l'étude d'impact sur l'environnement. Réponses aux questions et commentaires du MDDEP et mise à jour de la section 1.2 de l'étude d'impact.* Juin 2012. 61 p.

Selon Environnement Canada, et en fonction de nos principaux mandats (oiseaux migrateurs, oiseaux migrateurs sur la liste des espèces en péril en vertu de la *Loi fédérale sur les espèces en péril*, milieux humides et protection du milieu aquatique), certaines réponses du promoteur aux questions et commentaires que nous avons formulés concernant la recevabilité de l'étude d'impact manquent de précisions.

Milieux humides

- **QC-1, QC-3, QC-6, QC-7 et QC-9**

L'étude sectorielle sur les milieux humides n'est pas encore disponible. Environnement Canada souhaite donc avoir une copie de l'étude pour avis et commentaires afin de s'assurer que les impacts du projet sur les milieux humides utilisés comme habitat par les oiseaux soient convenablement traités.

Toutefois, nous pouvons d'ores et déjà recommander de présenter, dans l'étude d'impact, le bilan des pertes des terres humides, incluant le type de terre humide, la superficie perdue (et/ou impactée) ainsi que l'ensemble des fonctions (hydrologiques, biochimiques, écologiques et sociales) associées aux différents milieux. Il est important de spécifier que les fonctions écologiques incluent la fonction d'habitat pour l'ensemble des espèces fauniques, dont les oiseaux. Ces renseignements permettront de mieux orienter le besoin d'un projet de compensation pour les pertes nettes de fonction des milieux humides, le cas échéant.

La compensation devrait couvrir l'ensemble de milieux humides perdus, peu importe leur superficie. Ainsi, nous sommes d'avis que le projet de compensation devrait également tenir compte des pertes de fonctions de milieux humides associées à la ligne d'alimentation.

Enfin, nous souhaitons recevoir une copie du plan de compensation des milieux humides qui sera mis en œuvre par la Ville de Blainville.

Oiseaux migrateurs

➤ QC-13 : Milieux humides et habitats pour oiseaux

L'information présentée par le promoteur ne permet pas de valider que les habitats inventoriés dans le cadre du projet Chénier-Duvernay soient représentatifs de ceux que l'on retrouve pour le secteur de Blainville. Le promoteur devrait démontrer la similarité des habitats inventoriés avec ceux du présent projet. Bien que ces inventaires puissent être représentatifs, il n'en demeure pas moins que le secteur d'impact ne semble pas avoir été inventorié spécifiquement, ce qui augmente l'incertitude reliée à l'évaluation des impacts. Le Service canadien de la faune (SCF) n'a pas accès au rapport sur la faune aviaire de 2005 et il ne peut donc pas se prononcer la validité des données et des méthodes.

Rappelons que le projet provoquera des pertes d'environ 3 ha de milieux humides et 22 ha de milieux forestiers dans une région où les pertes et les modifications d'habitat sont élevées. Ainsi, tout impact additionnel revêt une importance accrue.

➤ QC-14 : Nidification des oiseaux

L'information fournie ne permet pas d'évaluer l'impact du projet sur les différentes espèces d'oiseaux nicheurs en lien avec les pertes et les modifications d'habitat. Il aurait été souhaitable d'évaluer le nombre de couples nicheurs de chaque espèce à la suite des impacts reliés à la phase de construction. Pour ce faire, le promoteur doit

- 1) évaluer (et présenter) la densité de couples nicheurs de chaque espèce par type d'habitat;
- 2) définir la superficie des différents types d'habitat qui seront perdus suite au projet (p. ex. déboisement ou décapage);
- 3) et extrapoler le nombre de couples nicheurs qui seront affectés par ces pertes d'habitat.

Il est souhaitable de présenter les densités de couples nicheurs en nombre de couples à l'hectare. Il est possible d'obtenir de l'information sur les directives pour évaluer les impacts d'un projet sur les oiseaux migrateurs dans un contexte d'évaluation environnementale sur le site Internet d'Environnement Canada (www.ec.gc.ca).

➤ **Espèces à statut précaire**

L'information fournie ne permet pas de bien évaluer l'impact du projet sur les espèces aviaires à statut précaire. En plus d'évaluer le nombre de couples nicheurs potentiellement affectés par les pertes et modifications d'habitat, il faut évaluer les pertes d'habitat potentiel pour ces espèces. Dans ce cas-ci, il est question de la Paruline du Canada et du Troglodyte à bec court.

Le promoteur devrait définir et localiser les habitats potentiels pour les espèces en péril dans la zone d'étude afin de quantifier les pertes et le cas échéant, minimiser les pertes d'habitat reliées au projet (p.ex. : modifier le tracé d'un chemin). Les résultats devraient également être présentés sous forme de carte(s), incluant la position des infrastructures.

➤ **Impacts en phase d'exploitation**

Des impacts peuvent également survenir en phase d'exploitation. La présence de lignes électriques aériennes peut provoquer des mortalités d'oiseaux à la suite de collisions. Cet aspect devrait également être considéré dans l'évaluation des impacts du projet.

De plus, le promoteur devra tenir compte de la période de nidification des oiseaux lorsqu'il procède à l'entretien de la végétation dans l'emprise, afin d'éviter la prise accessoire d'oiseaux migrateurs. À ce sujet, nous recommandons d'éviter d'entreprendre des activités pouvant provoquer des prises accessoires entre le 21 avril et le 15 août. Enfin, l'utilisation d'herbicide pour le contrôle de la végétation n'est pas recommandée.

➤ **QC-15 : Impact des chemins d'accès** : Aucun commentaire.

Protection du milieu aquatique

➤ **QC-18 : Épandage de phytocides** : Réponse satisfaisante.

Si vous avez des questions ou avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veillez agréer, Monsieur Gagné, mes salutations distinguées.



Édith Lacroix, Biol. M. Sc.
Analyste, Évaluations environnementales et immersion en mer
Direction des activités de protection de l'environnement (DAPE), Environnement Canada

c.c. Louis Breton, coordonnateur principal, Programme d'évaluations environnementales,
DAPE, Environnement Canada
Service canadien de la faune (évaluation environnementale)